



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 25 FEVRIER 2025

Etaient présents : : BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, BRUN Christian, MONTENEZ Karine, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, ~~DUMAS Hubert~~, EUGENE Pascale, JOUVE Rosemonde, ALBEROLA André, PEREZ Joseph, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~GINEYS Mireille~~, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, ~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, ~~KORDJANI Anissa~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, ~~LAMANTHE Didier~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

| | | |
|---------------------|---|------------------|
| Hubert DUMAS | à | Norbert JOUVERT |
| Mireille GINEYS | à | Pascale EUGENE |
| Patrick MALAVIEILLE | à | Annie ARCANGIOLI |
| Marc KUBICA | à | Didier DART |

Etaient absents : Sébastien MIGLIORE, Yavuz AKAN, Anissa KORDJANI, BOUIX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier.

Madame la Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 21 Janvier 2025.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Madame la Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, souhaite donner quelques informations.

- Le repas des aînés a remporté un vif succès. Les près de 230 convives ont apprécié la convivialité de cette journée. Le repas a été apprécié tout comme l'animation
- Eboulement de terrain sur Champclauson : Il fait suite à la chute d'arbres. L'inquiétude est toujours présente car les sols manquent de stabilité du fait que la terre soit gorgée d'eau à la suite des pluies de ces derniers jours.

Cette situation se cumule à la difficulté de gestion des ruisseaux couverts et des OLD qui s'imposent à chaque propriétaire. Une rencontre sur les deux sujets est organisée pour le lundi 3 mars prochain avec toutes les personnes et services intéressés.

Madame la Maire propose l'ajout d'une question à l'ordre du jour :

- Changement de statut de la brasserie La FRENETIK : annulation pour modification de la décision du 18 juin 2024

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

I – Attribution d'un appel à manifestation d'intérêt et promesse de signature d'un bail emphytéotique

Monsieur JOUVERT explique que la production d'énergie n'est pas une compétence propre des collectivités territoriales mais elles peuvent cependant intervenir dans la



production locale d'énergie renouvelable ou de récupération (article L 2224 – 32 du CGCT) sur leur territoire.

Au regard des opportunités réelles d'émergence de projet sur notre foncier, la commune peut démarcher des entreprises dénommées « développeurs » à qui confier l'installation et l'exploitation d'équipements de production photovoltaïque. Cette démarche implique d'assurer, d'une part l'équité et la transparence dont la collectivité a le devoir pour la sélection du développeur et, d'autre part, que le projet mené sera le meilleur pour la collectivité et le territoire. C'est dans ce cadre que le projet de création d'une ombrière sur l'esplanade Ferdinand DURAND s'est construit.

Monsieur JOUVERT rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance du 3 décembre dernier, a autorisé **Madame la Maire** à lancer un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle AN 629 d'une superficie de 37 211 m². Seule la société SOLHARONA a soumis une offre qui correspond aux attentes de la commune à savoir :

- Accélérer la transition énergétique, réduire vos factures d'énergie, réaliser plusieurs projets d'autoconsommation collective.
- Produire de l'énergie destinée à être injectée sur le réseau de distribution afin de permettre la valorisation du patrimoine de la collectivité.
- Concernant les apports financiers :

Durée de l'autorisation d'occupation : 30 ans

Loyer annuel de 22 000 euros/an sur toute la durée du contrat (soit 660 000 € sur 30 ans) ou le versement d'une soulte de 350 000 euros à la mise en service des centrales photovoltaïque. La commune s'oriente davantage vers la solution d'un loyer annuel plus avantageux.

Un projet d'autoconsommation collective est aussi en cours de réflexion.

La société SOLHARONA bénéficiera d'une promesse de bail emphytéotique pour l'occupation de la parcelle AN 629 selon les conditions financières et techniques proposées.

Le projet dans son intégralité sera présenté à la population à l'occasion d'une réunion publique dédiée. La mise en service pourrait avoir lieu au cours de l'année 2026.

Monsieur JOUVERT propose :

- De prendre acte de la sélection de la société SOLHARONA
- D'autoriser **Madame la Maire** à signer une promesse de bail emphytéotique avec la société SOLHARONA
- D'autoriser **Madame la Maire** à signer les pièces relatives à cette décision.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II - Participation aux frais de séjour scolaire d'un collégien grand'combien scolarisé au Martinet

Madame MONTENEZ explique que le collège Antoine DEPARCIEUX du Martinet organise un séjour pédagogique à Barcelone pour une classe de 3^{ème} en



mai prochain.

Un élève grand'combien, scolarisé dans cet établissement, est concerné par le projet. Le collège sollicite une participation exceptionnelle de la commune.

Madame MONTENEZ propose, comme la commune l'a déjà fait, de soutenir la scolarité et la participation des élèves dans tous les projets culturels et linguistiques, à hauteur de 30 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III - Vente de deux garages

Monsieur JOUVERT explique que la commune est propriétaire de deux garages situés au 70 rue de Trescol sur les parcelles cadastrées section AX 9 et AX 10 d'une superficie respective de 22 m² et 21 m². Ces biens sont inutilisés et impactent l'avis d'imposition foncière. Ils sont de petites tailles et nécessitent des travaux de solidification.

Monsieur JOUVERT indique que Monsieur FLICI Mouloud, voisin mitoyen de deux garages, s'est porté acquéreur au prix de 1 200 €.

Monsieur JOUVERT, au regard des travaux de solidification à engager, propose de consentir la vente à hauteur de 1 200 €, les frais d'acte et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - Vente du sol d'un garage sur Champclauson

Monsieur JOUVERT explique que la commune est propriétaire du terrain cadastré section AD n°81 d'une superficie de 17 m², sur laquelle est édifié un garage appartenant à Monsieur Hatman NAAMAR.

Il propose, afin de régulariser la situation foncière et permettre à l'actuel occupant du garage d'acquérir la pleine propriété du sol, de céder ce terrain d'une superficie de 17 m² à Monsieur NAAMAR pour l'euro symbolique. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V - Participation aux frais de rénovation de façades

Madame EUGENE rappelle que la commune s'est dotée d'un règlement lors de la séance du 17 février 2016 pour l'accompagnement des riverains dans leurs frais de rénovation de façades. Elle rappelle les conditions d'attribution et fait part des deux demandes suivantes :

- 1 - Madame LICALZI Angéline et Monsieur JOUVERT Norbert pour un enduit en peinture au 4 chemin Haut du Cimetière, soit 762 €
- 2 - Monsieur BENHAIDA Karim pour une réfection en pierres apparentes au 6 impasse des Jardins soit 2 287 €.

Monsieur JOUVERT, concerné par une affaire, ne prendra pas part au vote.



**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Madame EUGENE, à l'appui d'un support projeté, reprend les grandes lignes du rapport des orientations budgétaires 2025 et d'un rapport sur les orientations prises par la commune en matière de développement durable. Les membres de l'assemblée ont reçu un exemplaire de ces documents.

Madame la Maire remercie **Madame EUGENE** pour cette présentation claire et synthétique du ROB qui s'écrit dans un contexte national et international compliqué. Elle revient sur les décisions de la loi de finances 2025 qui vont impacter les finances des collectivités territoriales auxquelles s'ajouteront probablement une baisse des dotations attendus du fait d'un passage sous le seuil de 5 000 habitants.

Elle ajoute que les finances communales se portent bien. Des économies en fonctionnement se sont opérées. Certains dossiers, du fait des contraintes administratives verront le jour en 2025 mais la commune dispose déjà des arrêtés d'attribution d'aides des partenaires et ce, à hauteur de 800 000 €.

Il s'agit d'un donné acte. Cette question n'appelle pas au vote.

VII – Motions de soutien

Madame la Maire propose que l'assemblée délibérante adopte plusieurs motions. Dans un contexte d'économie budgétaire, les choix du gouvernement impactent le quotidien de nos populations.

1 – Soutien aux AESH

Madame Karine MONTENEZ donne lecture rédaction affirmant le soutien de la commune aux personnels AESH. Elle vise une meilleure reconnaissance avec évolution de leur statut et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Madame MONTENEZ se félicite que le Conseil municipal puisse afficher de son soutien à ces personnels dont nos établissements bénéficient. Les AESH réalisent un véritable travail d'inclusion et s'impliquent dans la vie des établissements.

Madame MONTENEZ explique également que Monsieur RIOULT, Directeur de l'Ecole Anatole France, est aussi coordonnateur du PIAL, Pôles inclusifs d'accompagnement localisés. Elle détaille ses missions.

Madame la Maire appuie les propos de **Madame MONTENEZ** en revenant sur le statut de ces personnels, souvent précaires du fait du nombre de temps partiel. Elle explique également les répartitions et les modalités de répartition et d'intervention dans les établissements des AESH.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



2 – Soutien aux acteurs culturels pour le maintien des budgets alloués à la part collective du Pass culture

Monsieur MADRIGNAC propose de soutenir la rédaction de l'intersyndicale FSU, UNSA Education, FNEC, FP FO, CFDT EFRP, CGT Educ'Action, SNALC, Sud Education.

Il explique que subitement, le 30 janvier, les personnels des collèges et lycées ont appris, le gel, à compter du 31 janvier, des fonds alloués à la part collective du Pass culture.

L'argument invoqué est le lissage sur l'année civile des crédits dédiés à la part collective du Pass Culture, afin de garder des fonds disponibles pour le début de la prochaine année scolaire.

Il donne le détail financier et ajoute que des initiatives étaient prévues et portées par les établissements scolaires en vue de permettre aux élèves de s'ouvrir à la culture et au monde.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

3 – Motion contre la baisse de la rémunération des correspondants locaux de Midi

Madame la Maire explique que l'association des Maires Ruraux a eu connaissance des récentes doléances exprimées par les correspondants locaux de Midi Libre au sujet de la baisse annoncée de la rémunération de leurs articles. Elle donne lecture du texte et donne des explications sur les conditions de rémunérations voulues.

Elle regrette ses orientations et rappelle l'attachement des populations au journal local.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

4 - Motion contre les orientations de la loi de finances 2025 de contraindre le bloc communal

Madame la Maire donne lecture d'une motion rédigée par l'Association des Maires de France contre les orientations de la loi de finances 2025. Elle partage ses inquiétudes face aux prélèvements et contraintes budgétaires supplémentaires imposés aux communes et intercommunalités sous couvert d'une volonté d'assainir les comptes publics.

Madame la Maire énumère les principaux axes.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n°1 : lancement du programme d'enfouissement des réseaux – Quartier Aubignac – Tranche 1

Monsieur JOUVERT propose de lancer le programme d'enfouissement des réseaux, tranche 1, sur le quartier de l'Aubignac.



Le périmètre de l'opération nécessitera plusieurs tranches de dissimulations de réseaux secs. Le déploiement de ce nouveau réseau permettra de rejoindre aux termes de plusieurs tranches la zone déjà dissimulée de Ribes. Il présente l'avant-projet et les prévisionnels financiers :

- Programme d'électricité dont le montant s'élèverait à 150 000 € HT
- Programme d'éclairage public dont le montant s'élèverait à 24 701.98 € HT
- Programme de Génie Civil Télécom dont le montant s'élèverait à 25 666.86 € HT

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n°2 : décision du 18 juin 2024 vente d'un ensemble immobilier à la FRENETIK

Monsieur JOUVERT revient sur la décision du 18 juin dernier de consentir la vente d'un ensemble immobilier en faveur de Madame FOUBERT et Monsieur GEMALHING propriétaires de la Brasserie LA FRENETIK. Il rappelle les références cadastrales concernées.

Monsieur JOUVERT indique Monsieur GEMALHIG et Madame FOUBERT ont modifié leur statut et souhaite que la commune consente la vente à la société FOUGEM.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant pas de questions diverses, la séance est levée à 20 h 15.

**La Maire de La Grand'Combe,
Laurence BALDIT**

